



Retrait d'un projet immobilier

Par remy

Bonjour, par démarchage à domicile j' ai fait l'acquisition d'un appart en bretagne sous la loi de robien recentrée qui doit être livré fin 2008.

le bien est acté et payé à 80% par le cf, j'ai signé un peu vite l'offre de crédit, je ne fais pas confiance au projet, le cabinet conseil me refuse le droit de sortir de ce projet. pourrais-je m'en sortir sans trop de frais?, ?? MERCI